

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE Voyage Autriche-Italie

REGLEMENT DE LA CONSULTATION VALANT CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

Date limite de remise des offres : lundi 27 mai 2019 à 14h

POUVOIR ADJUDICATEUR

Etablissement : Collège Voltaire

Adresse : Place Voltaire
83100 TOULON

Représenté par son chef d'établissement M. Nicolas Rougier, Principal

Contact établissement : Mme Murielle Ummenhover, adjointe-gestionnaire

☎ 04 98 00 43 00

Mail : gestionnaire.0830954l@ac-nice.fr

COMPTABLE ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS :

Mme Geneviève PEREZ, Agent Comptable, Lycée Rouvière Toulon

OBJET DE LA CONSULTATION ET PROCEDURE DE PASSATION :

Organisation d'un voyage clé en main, en Autriche et en Italie. Le marché est passé selon la procédure adaptée définie à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Ce document fait référence au Cahier des Clauses Administratives Générales Fournitures Courantes et Services.

L'établissement se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation sans que les candidats puissent demander une quelconque indemnité.

DATES DU VOYAGE :

- **Période 1** : du dimanche 22 mars au samedi 28 mars 2020
- **Période 2** : du dimanche 2 février au samedi 8 février 2020

Il est recommandé de faire une proposition pour chaque période. Les offres ne comportant qu'un seul devis seront acceptées.

DESCRIPTIF DE LA PRESTATION :

Nombre indicatif de participants : 49 élèves (classes de 3^o/ 4^o et 5^o) et 4 accompagnateurs

Hébergement souhaité : Pour les élèves, les accompagnateurs et le chauffeur du car,

- **à Salzburg, à proximité du centre-ville** : hébergement en structure hôtelière ou auberge de jeunesse pour 2 nuitées. Pour les accompagnateurs, l'hébergement proposé comportera des sanitaires dans les chambres.
- **à Venise (ou région)** : hébergement en structure hôtelière pour 2 nuitées. (Pas d'hébergement en auberge de jeunesse).

Aucune caution ne peut être versée dans les hôtels, par le collègue.

Restauration : tous les repas du lundi soir au vendredi soir. Petit déjeuner et dîner sur le lieu d'hébergement. Lors des journées visites, les déjeuners seront pris sous forme de paniers repas. Le dîner du vendredi sera pris dans un restaurant en centre-ville. **En option**, le candidat peut proposer un repas dans un restaurant typique en ville, pour le déjeuner du lundi.

Transport : en autocar grand tourisme (climatisation, vidéo, toilettes...) répondant à la réglementation en vigueur au moment du voyage et mise à disposition du même autocar sur place pour les visites. L'itinéraire doit favoriser les autoroutes. Chauffeur expérimenté, francophone, connaissant les régions visitées.

Dans le programme, préciser les éventuelles périodes d'immobilisation du car.

Assurance : Assurance annulation individuelle pour les 49 élèves et assurance annulation groupe.

NB : assistance et rapatriement sont couverts par l'assurance du collègue.

Programme

La proposition doit comporter au minimum les visites du programme suivant :

Dimanche : **DEPART DE TOULON VERS L'AUTRICHE**
Pique-nique sur autoroute (fourni par les familles)

Lundi : **SALZBURG**
- Matin : petit déjeuner (fourni par les familles)
- Midi : déjeuner en ville. (Repas kebab négocié par l'enseignante d'allemand auprès de Ossi Spezialitäten- Linzer Gasse, 53- 5020- Salzburg- tel 0043 662 884 236)
- Journée : activités gratuites
- Soir : installation et dîner à l'auberge

Mardi : **BERCHTESGADEN/ KÖNIGSSEE**
Matin : petit déjeuner à l'auberge
Visite guidée de la mine de sel de Berchtesgaden
Visite libre de la Maison de la montagne Haus der Berge à Berchtesgaden
Midi : déjeuner sous forme de pique-nique fourni par l'auberge
Après-midi : **Balade en bateau sur le lac du Königssee jusqu'à l'église Saint Bartholomä**
Soir : dîner à l'auberge

Mercredi : **TRAJET VERS L'ITALIE/ ILES DE MURANO ET BURANO**
Matin : petit déjeuner à l'auberge
Trajet vers l'Italie
Midi : déjeuner sous forme de pique-nique fourni par l'auberge
Après-midi : **visite des îles de Murano et Burano, démonstration de souffleurs de verre à Murano.**
Soir : installation et dîner à l'hôtel

Jeudi : **VENISE**
Matin : petit déjeuner à l'hôtel
Midi : déjeuner sous forme de pique-nique fourni par l'hôtel
Journée : visites à Venise « centre »
Visite de la partie gratuite de la basilique St Marc
Un aller simple de vaporetto sur le Canal Grande
Soir : dîner à l'hôtel

Vendredi : **VERONE**
Matin : petit déjeuner à l'hôtel et départ pour Vérone
Visite de l'Arena
Midi : déjeuner sous forme de pique-nique fourni par l'hôtel
Après-midi : visite de Vérone
Soir : repas chaud à Vérone centre
Départ pour la France

Samedi : Arrivée dans la matinée à Toulon

La chronologie n'est pas fixe et peut être modifiée en fonction des disponibilités et des temps de transport.

Tous les frais liés aux visites (entrées, guides, droits divers) et au transport sur place (Vaporetto) devront être pris en charge par le titulaire du marché et inclus dans son offre. Dans le cas contraire, l'offre devra expressément préciser le montant exact des frais qui seront à la charge de l'établissement (mise en place d'une régie). Dans tous les cas, le titulaire du marché se chargera de l'organisation et de la réservation des visites guidées ou libres, payantes ou gratuites.

Aucun dédommagement de quelque nature que ce soit ne pourra être proposé aux accompagnateurs.

DETERMINATION DES PRIX

Le prix est exprimé en euros hors taxes et TTC. Il doit faire apparaître un prix unitaire par élève et par accompagnateur.

Le prix proposé est ferme, définitif, comprenant tous les frais afférents à l'organisation du voyage (taxes, charges fiscales, droits de péages, stationnements, hébergement, visites, assurance annulation individuelle et groupe) ; les frais complémentaires éventuels devront figurer expressément sur l'offre. Il devra inclure les frais de repas et d'hébergement des chauffeurs.

Aucune révision de prix en cas de hausse des matières premières ne sera acceptée.

MODALITES DE CANDIDATURE

➤ Date et heure limites de dépôt des offres : lundi 27 mai 2019 à 14h

➤ Transmission des offres :

Par voie postale (sous pli cacheté portant la mention « MAPA Autriche-Italie – NE PAS OUVRIR »)

Par courrier électronique (email : gestionnaire.08309541@ac-nice.fr)

En déposant l'offre sur la plateforme MAPA de l'AJI.

L'offre et l'ensemble des documents du dossier de candidature sont rédigés en français.

➤ Conditions de candidature :

Les candidats devront répondre aux conditions énoncées à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics et au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les candidats devront disposer d'un certificat de capacité professionnelle en cours de validité en référence à l'organisation d'un voyage à destination d'un public scolaire.

➤ Dossier de candidature :

Le dossier du candidat doit comprendre les éléments suivants :

- le présent règlement valant CCP signé et paraphé
- l'acte d'engagement figurant en annexe dûment complété.
- attestation sur l'honneur justifiant que le candidat n'est pas dans une situation lui interdisant de soumissionner à l'attribution d'un marché public
- la copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire
- un document spécifiant les références de sa capacité professionnelle à organiser un voyage scolaire (agrément, licence, habilitation selon la situation juridique)
- une copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle
- un document de présentation du candidat permettant d'apprécier ses capacités professionnelles, économiques et financières.
- **l'offre du candidat présentée sous forme d'un devis détaillé précisant le prix global du séjour et le prix unitaire par participant. L'offre indiquera les conditions de transport, d'hébergement, de restauration et d'annulation et le programme du séjour détaillé.**

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

JUGEMENT DES OFFRES :

Les offres seront évaluées selon les critères suivants :

Prix : 60%

Qualité des prestations et services: 40%

Il pourra être demandé aux candidats de préciser ou compléter la teneur de leur offre.

REGLEMENT :

➤ Le mode de règlement est le virement par mandat administratif

➤ Le paiement d'un ou plusieurs acomptes sera possible dans la limite de 80% du montant total du séjour sur production de facture.

Le solde ne sera versé qu'après la réalisation du séjour.

ANNULATION PAR LE COLLEGE :

Si avant le départ, le respect d'un des éléments essentiels du marché est rendu impossible par suite d'un événement extérieur qui s'impose au titulaire, le collège dispose du droit de résilier le marché sans avoir à supporter de pénalités ou de frais. Il est remboursé de la totalité des sommes versées (hors assurance annulation).

Si le collège se trouve dans l'obligation d'annuler le séjour sur demande des autorités administratives (force majeure, risque d'attentat, épidémie), toutes les sommes versées seront intégralement remboursées.

Le pouvoir adjudicateur pourra résilier le marché s'il apparaît que le candidat a produit des informations inexactes quant à sa capacité à soumissionner à l'attribution d'un marché public ; les sommes versées seront restituées.

Le candidat reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement de consultation valant cahier des clauses particulières.

Signature du responsable habilité et cachet de l'entreprise

ACTE D'ENGAGEMENT

Je soussigné,
(Nom, Prénom et qualité du signataire)

Agissant pour le compte de l'entreprise :
(intitulé complet de la société)

Adresse
.....
.....

Téléphone

E-mail

N° SIREN

déclare avoir pris connaissance du règlement de consultation que j'accepte sans modifications ni réserves et m'engage conformément aux documents constituant le marché public, à exécuter les prestations demandées au prix mentionné ci-dessous :

Offre exprimée en euros

Libellé	Prix HT	TVA	Prix TTC
Voyage Autriche-Italie 2020			

Il s'agit d'un prix forfaitaire et global, réputé rémunérer l'ensemble des prestations.

A , le

Signature et cachet commercial